

SEANCE DU 22 JUIN 2018

Présents : Jean-Jacques HERPIN, Josiane AMIARD, Jean-Yves MARTIN, Florian LAFRESNAYE, Éric BUISSON, Marc DE VOS, Mohammed KHARMOUDY, Gérald CHALIFOUR, Sylvie HERPIN, Chantal GREZIL

Absent excusé : Yveline RONFLE donne procuration à Jean-Yves MARTIN

Secrétaire de séance : Chantal GREZIL

AJOUT D'UN NOUVEL ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire demande s'il est autorisé à ajouter un nouvel ordre du jour et en explique les raisons. En effet, Monsieur le Maire propose un devis de la société FARAGO pour la dératisation du restaurant scolaire et de la salle polyvalente et demande au Conseil Municipal s'il est autorisé à signer ce devis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **autorise** l'ajout d'un nouvel ordre du jour et,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer le devis de la société FARAGO pour la dératisation du restaurant scolaire et de la salle polyvalente.

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2018

Monsieur le Maire demande si le Conseil Municipal a des remarques et/ou suggestions sur le compte-rendu du 22 mai 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **approuve** tel qu'il est rédigé le compte-rendu du Conseil Municipal du 22 mai 2018.

DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR LA REFECTION DU MUR DE LA CAVE

Monsieur le Maire demande si le Conseil Municipal l'autorise à faire une demande de subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) en urgence pour le mur de la cave communale qui menace de s'effondrer, sachant que le devis pour ce faire est estimé à 12.413,25 Euros HT (14.895,90 Euros TTC).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **autorise** Monsieur le Maire à faire une demande de subvention DETR en urgence pour faire réparer le mur de la cave communale,
- **adopte** le plan de financement annexé,
- **atteste** de l'inscription du projet au budget 2018,
- **atteste** que la Commune est compétente à réaliser les travaux.

DEBAT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD)

Monsieur le Maire soumet le PADD adressé dans le cadre du PLUi. Il convient de prendre connaissance des documents remis, de débattre sur cette question et de faire part de la décision du Conseil Municipal à la Communauté de Communes au plus tard fin septembre 2018.

Monsieur le Maire propose que chacun prenne connaissance des documents et demande si le Conseil Municipal accepte de débattre de cette question ultérieurement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **confirme** qu'il convient de prendre connaissance des documents remis
- **accepte** de reporter le débat à une date ultérieure.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU PERCHE SARTHOIS

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient d'effectuer des travaux d'isolation dans la salle polyvalente ainsi qu'à la boulangerie. Monsieur le Maire propose de faire une demande de subvention auprès du Perche Sarthois et demande au Conseil Municipal s'il est autorisé à en faire la demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **autorise** Monsieur le Maire à faire une demande de subvention auprès du Perche Sarthois pour les travaux d'isolation de la salle polyvalente et de la boulangerie.

DON DE 70 € A LA CHAPELLE-GAUGAIN POUR LA REFECTION DU CALVAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de la Chapelle-Gaugain nous a contactés afin de savoir s'il était possible de faire un don pour la réfection du calvaire se trouvant à la limite des deux communes. Il a été évoqué la somme de 70 €. Monsieur le Maire demande si le Conseil Municipal l'autorise à faire ce don.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **autorise** Monsieur le Maire à faire un don de 70 € au nom de la commune pour la réfection du calvaire. La commune de la Chapelle-Gaugain se charge d'effectuer les travaux de réfection.

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Concours des maisons fleuries de Vancé : **28 juillet 2018 à 8 heures 30**
- ✓ La scierie HUGER : demande de pose de panneaux de signalement par leurs soins. Il convient de prendre contact avec la Préfecture afin de connaître les possibilités
- ✓ Elagage en vue du déploiement de la fibre optique : il conviendrait tout d'abord de procéder à un réparation des lieux et ensuite d'informer les riverains que cet élagage devra être effectué et réglé par leurs soins.

La séance est levée à 19 heures 04.



Fait et délibéré le jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les membres présents.